HUITIÈME ANNÉE N° 44 — DIX CENTIMES — DU 28 FÉVRIER AU 6 MARS 1903

LES TEMPS NOUVEAUX

POUR LA FRANCE

Un An . . . . . Fr. 6 »
Six Mois . . . . . — 3 »
Trois Mois . . . . . — 1 50

Les abonnements pris dans les bureaux de poste paient une surtaxe.

Ex-journal LA RÉVOLTE

Paraissant tous les Samedis

AVEC UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

POUR L'EXTÉRIEUR

Un An . . . . . Fr. 8 »
Six Mois . . . . . — 4 »
Trois Mois . . . . . — 2 »

Les abonnements peuvent être payés en timbres-poste de tous pays.

ADMINISTRATION : 4, Rue Broca, 4 — PARIS (Ve)

A NOS LECTEURS

Comme on peut le voir par l'article ci-après, contrairement au bruit qui en a couru, nos camarades de la « Mano Negra » ne sont pas encore libérés. La campagne doit continuer plus fort que jamais.

Nous rappelons que, pour aider à la campagne, nous avons en outre du numéro si artistiquement dessiné par Hermann-Paul, (0 *fr.* 40, *franco* 0 *fr.* 55), *qui se trouve également chez les libraires et dans les gares :*

La Mano Negra, *récit des faits, à* 0 *fr.* 10, *franco* 0 *fr.* 15. *Pour la propagande,* 4 *francs le cent;*

La Mano Negra *et l'opinion française, compte rendu du meeting tenu à l'hôtel des Sociétés savantes, à* 0 *fr.* 05, *franco* 0 *fr.* 10, *le cent* 4 *francs.*

Nous rappelons également que le bénéfice qu'il peut y avoir si ces divers tirages s'écoulent, sera envoyé aux camarades de la « Mano Negra », car ils auront besoin d'argent à leur sortie.

CRIME LÉGAL

Les lignes suivantes étaient destinées au numéro spécial sur la *Mano Negra* illustré par Hermann-Paul, mais elles sont arrivées trop tard pour y être insérées. Nous les publions aujourd'hui, avec l'assentiment de Gabriel Séailles : inutile de dire que nous nous associons pleinement à sa protestation.

Nous avons dénoncé le crime de la *Mano Negra*, nous avons fait appel à la conscience publique, et cet appel a été entendu, c'est bien. Il reste que le crime soit réparé, dans la mesure où de tels crimes se réparent : ne laissons pas notre indignation s'évaporer en phrases vaines; n'oublions pas l'engagement pris d'aller jusqu'au bout de l'œuvre de justice. Mais la meilleure manière de réparer les crimes irréparables, dont à des degrés divers, et sous quelque latitude qu'ils se commettent, nous sommes tous plus ou moins les complices, c'est d'entendre la leçon qu'ils nous donnent. Comme les individus, les peuples semblent avoir une conscience assez clairvoyante quand il s'agit de découvrir et de condamner les crimes des autres, ils ne sont aveugles qu'à ceux qu'ils commettent. Si chacun n'exige la justice que de son voisin, certes il ne manquera pas d'orateurs pour l'exalter, mais les belles paroles ne serviront comme par le passé qu'à dissimuler la réalité des actes. La morale restera ce qu'elle fut, une toile d'araignée, piège à mouches, que les frelons d'un élan brutal franchissent en la déchirant.

Les forçats libérés sont condamnés à rester dans la colonie pendant un temps égal à celui de leur peine. Or on m'écrit de Cayenne que les habitants de la Guyane demandent que les forçats libérés soient relégués dans le Maroni, ce qui équivaut, par le climat meurtrier ou la difficulté des moyens de vivre, à une véritable condamnation à mort. Dans un journal socialiste, dans la *Petite République*, sous la signature du député de la Guyane, cette exécution sommaire a été annoncée comme une mesure toute simple qu'impose la prospérité de la colonie. La loi a prévu la relégation à la Guyane et non dans le Maroni, elle ne permet pas d'ajouter à la peine des travaux forcés, par l'hypocrisie d'un crime légal, la peine de mort. Si la société s'arroge le droit de l'assassinat collectif, au nom de quel principe punit-elle les formes plus modestes de l'assassinat ? Ainsi la guerre légitime le meurtre dont elle est une espèce. Ne nous lassons pas de contraindre les hommes à la sincérité ; derrière les grandes phrases sur la justice, sur l'amour, sur Dieu le père, forçons-les de découvrir la férocité primitive dans l'indifférence au crime légal. Si la morale n'est qu'un artifice pour déguiser le fait sous les mots, si la vie reste, dans la société humaine comme dans la nature, fondée sur la force, et, au terme, sur le meurtre, qu'on l'avoue. Si on se refuse à l'avouer, que les actes fassent la preuve.

GABRIEL SÉAILLES.

LA *MANO NEGRA*

L'*Intransigeant* paru le 19 février et, à sa suite, un certain nombre de ses confrères du soir, publiaient le télégramme suivant :

« *Madrid, 18 février.* — Le gouvernement s'est enfin décidé à gracier les derniers condamnés dans l'affaire dite de la « Mano Negra », ignoble machination de police dirigée contre les malheureux travailleurs dont le seul crime était d'avoir cherché à se syndiquer pour défendre leur pain. »

Cette nouvelle était fausse. Les condamnés de la *Mano Negra* étaient si peu graciés le 18, que, *le 21*, *La Epoca*, organe de M. Silvela, président du conseil espagnol, annonçait que les dossiers, achevés au ministère de la Justice, venaient d'être transmis au Conseil d'Etat, dont l'avis est, paraît-il, indispensable. *Le 24*, nous recevions de notre camarade Federico Urales, à qui nous avions demandé confirmation, le télégramme suivant :

« Madrid, 24 février, 4 h. 30 soir. — Les camarades de la *Mano Negra* ne sont pas encore amnistiés. Nous *espérons* qu'ils le seront cette semaine. »

Espoir que semble justifier, en effet, le ton des notes officieuses publiées par les journaux ministériels d'Espagne; mais il n'en est pas moins vrai qu'il est nécessaire de continuer la campagne jusqu'à ce que la mise en liberté des innocents soit un fait accompli : d'abord parce que nous avons de bonnes raisons de ne pas nous fier aux promesses gouvernementales, fussent-elles inscrites dans un décret, signées par un roi, contresignées par un ministre; puis parce que les vérités instructives qui ressortent de cette affaire de la *Mano Negra* ne seront jamais assez propagées pour l'édification des masses.

Or, une information prématurée comme celle que publiaient l'*Intransigeant* et ses amis devait avoir pour premier effet d'arrêter la campagne. De nombreux meetings se préparaient en France : leurs organisateurs hésitaient maintenant. A Londres, un grand meeting devait avoir lieu à Trafalgar square, le 28 février, sous la présidence de Keir Hardie, avec le concours des *Trade's unions* : il était décommandé.

Le rédacteur de la fausse nouvelle avait-il prévu et voulu ces conséquences fâcheuses? Ou bien, ayant lu dans les journaux d'Espagne que les dossiers avaient été transmis de Xérès à Madrid avec avis favorable, avait-il simplement voulu donner la nouvelle de la grâce qui semblait prochaine, n'hésitant pas, pour cela, à devancer l'histoire?

Nous n'en savons rien, et ne perdrons pas notre temps en hypothèses. Ce qui nous intéresse, c'est de montrer au public comment on s'y prend pour le duper : le commandant rural D. Tomas Perez Monforte ne procédait pas autrement.....

M. L.

IL FAUDRAIT PRÉCISER

Dans le *Socialiste de l'Isère* du 26 octobre dernier, J. Guesde vient de publier un article intitulé *Collectivisme et Communisme*, où il déclare que le collectivisme n'est plus qu'une étape nécessaire pour arriver au communisme intégral, c'est-à-dire le communisme libertaire; non pas qu'il se serve de ce dernier terme, mais il en cite les principes essentiels.

Tout d'abord, Guesde déclare que collectivisme et communisme, c'est bonnet blanc et blanc bonnet, et que si de ce côté-ci des Vosges on a employé une terminologie différente, c'était pour se distinguer des communistes utopiques et autoritaires à la Cabet.

« Le collectivisme, dit-il, c'est la somme de propriété commune immédiatement réalisable. C'est le communisme des moyens de production, première étape, mais étape nécessaire, vers le communisme intégral, qui n'est que le collectivisme des moyens de consommation.

« Les moyens de production restitués, par l'expropriation révolutionnaire de la bourgeoisie, à la société, et mis en valeur par elle, la réalisation de la formule communiste : A chacun selon ses besoins, n'est plus qu'une affaire de temps.

« Pour qu'elle puisse entrer dans la pratique, pour qu'elle devienne la règle des rapports humains et préside comme loi à la répartition des produits, deux conditions sont à remplir, qui seront amenées naturellement par la simple évolution sociale :

« 1° Il faudra que la production ait été portée à un degré tel que chacun puisse consommer sans empêcher ou sans restreindre la consommation de ses semblables.

« C'est l'histoire de l'air, de la lumière, des routes qui existent dès aujourd'hui en quantité telle que l'usage n'en saurait plus être utilement ni limité, ni conditionné ;

« 2° Il faut que, sous l'action du milieu nouveau, habitué par la solidarité à voir dans l'homme, au lieu d'un ennemi comme aujourd'hui, un autre lui-même, l'homme ait renoncé de lui-même à se prévaloir de ses avantages personnels ; ce qui, je le répète, ne sera ni long ni difficile. »

Voilà deux conditions à remplir que les anarchistes ont toujours comprises ainsi. Dans la première condition, c'est la prise au tas de la théorie communiste libertaire, c'est la négation de la valeur suivant l'effort de l'individu, c'est la production poussée avec l'application du machinisme dans

Source gallica.bnf.fr / CODHOS

toute son intensité, c'est la négation de l absurde réglementation de la production suivant la théorie collectiviste.

Et si Guesde ne cite dans un précédent passage qu'une partie de la formule communiste: De chacun selon ses efforts, à chacun suivant ses besoins, l'on trouve dans sa deuxième condition son complément nécessaire. En effet, le jour où l'homme aura renoncé à ses avantages personnels, c'est qu'il aura renoncé à toute autorité sur son semblable, en vertu de ses qualités morales, intellectuelles et physiques. Toute valeur d'effort musculaire ou intellectuel aura disparu, et alors chacun produira selon ses forces et consommera suivant ses besoins, sans aucun contrôle.

Mais ce qu'il serait utile de connaître, c'est cet Etat collectiviste préparant l'individu à vivre dans une société sans maître et sans lois, allant graduellement en s'effaçant à mesure que l'évolution des esprits se ferait, laissant aux groupes de producteurs assez évolués pour vivre en toute liberté, indépendamment du reste des individus ignorants, l'initiative, la liberté de s'organiser et de se développer à l'infini, sans être entravés par des lois.

C'est cet exposé de société transitoire qui ne nous a pas encore été fourni. Du collectivisme nous ne connaissons que les principes à forme centralisatrice, casernière et autoritaire, si bien développés par le chauvinard antisémite L. Deslinières, dans son volume *L'application du système collectiviste*, ouvrage dont la lecture est recommandée par tous les journaux socialistes collectivistes comme étant le plus complet et le plus défini sur les théories collectivistes, et qui d'ailleurs se trouve dans les bibliothèques des groupes.

A ce sujet, je vais en citer quelques passages, pour démontrer comment est comprise la liberté individuelle.

Page 108 : « Nous sommes pour le collectivisme intégral, et nous en donnerons la raison au cinquième livre de cet ouvrage ; nous le résumons ici en deux lignes. Il y a incompatibilité entre le principe individualiste et le principe collectiviste ; l'un ou l'autre appliqué séparément peut servir de base à une société ; leur mélange dans une proportion quelconque ne peut produire que l'anarchie, le chaos...

« La nation doit donc reprendre tous les moyens de production : sol, bâtiments, outillage, force motrice... »

Voilà le collectivisme tel qu'il a toujours été présenté par tous ses écrivains, et L. Deslinières, comme Guesde, est un disciple de Marx et d'Engels. Continuons :

Page 132 : « Chaque ouvrier ou journalier choisira sa catégorie et en changera à son gré. Un mobile qu'on voudrait envoyer dans un pays qui ne lui conviendrait pas, pourrait refuser de s'y rendre. Mais, après trois refus successifs, il serait, de droit, incorporé dans les sédentaires, et cela à titre définitif. »

Quelle logique, mes amis! Un ouvrier pourra choisir sa catégorie et la changer à son gré; mais il aura à tenir compte de la volonté de son maître l'Etat, et s'il n'obéit pas aux ordres qui lui seront donnés, le reste du pays lui sera interdit. Dans notre société capitaliste, il n'y a que les souteneurs à qui, pendant un certain temps, à la suite de quelque méfait, certaines villes sont interdites.

Pages 141 et 142 : « En fait, donc, un travailleur soucieux de ses devoirs et de sa dignité, devra, avant de quitter une localité ou une profession, s'assurer si, dans la localité ou la profession qu'il préfère, il peut trouver de l'ouvrage. Dans l'affirmative, en cas de changement de domicile, le transport gratuit sera accordé non seulement à sa personne et aux membres de sa famille, ce qui est de droit, mais à son mobilier, sur justification qu'un chef de service lui a promis du travail là où il veut se rendre.

Il n'y a là aucune tyrannie, c'est l'application d'un principe d'ordre sans lequel il n'y a rien de possible. »

Si ce n'est pas de la tyrannie, c'est la porte ouverte à l'oppression. Et ce qu'il y aurait de possible, c'est qu'un travailleur qui n'aurait pas le don de plaire à certains chefs, et qui occuperait un poste peu rémunérateur, étant donnés les degrés de salaire qui seraient servis aux travailleurs, se verrait constamment refuser le poste. Nous savons suffisamment où mène l'autorité.

Page 222, parlant des cultivateurs ayant subi une disgrâce :

« Les mêmes retenues seraient effectuées sur leurs salaires de travail, si leur lot était enlevé avant leur admission à la retraite. S'ils refusaient de travailler ou de se libérer dans un délai à fixer, ils pourraient être envoyés dans un lieu de travail forcé, pour y payer leurs dettes. »

La contrainte par corps dans notre société bourgeoise est abolie : elle serait rétablie en régime collectiviste. Que voulez-vous, il n'y a rien à dire, puisque c'est scientifique!

Page 234 : « Or, considérant l'ouvrier tel qu'il est, avec ses grandes qualités de cœur, son profond esprit de justice, mais aussi son manque presque général de faculté organisatrice, résultant de la passivité à laquelle le réduit le capital, nous ne croyons pas possible présentement de lui remettre la direction des services producteurs.

Fût-il même doué de toutes les aptitudes qui lui manquent, nous nous y refuserions encore. On voit pourtant, à chaque page de ce livre, combien est grand notre souci de la liberté, de l'indépendance, du plein épanouissement de l'individu dans la société collectiviste; personne, croyons-nous, ne l'a poussé plus loin. »

Est-ce du cynisme ou du fumisme? L'un et l'autre, tout à la fois. Cette phrase est le bouquet du volume. Si j'étais collectiviste, je considérerais ce volume comme une insulte à l'humanité.

Et j'en passe, et d'aussi fortes, où l'esprit césarien et dictateur se montre. « Peut-on concevoir une armée sans cette discipline de fer? » dit-il dans un certain passage. Serait-ce là le passage transitoire, l'étape nécessaire? c'est ce qu'il faudrait préciser.

Enfin, citons la dernière phrase de l'article, où Guesde continue de parler des communistes allemands.

« Pour eux comme pour nous, cette prise de possession du pouvoir politique est affaire de force ou de révolution. La seule hypothèse d'une bourgeoisie capitulant devant des considérations de justice ou des morceaux de papier, devant être reléguée dans le domaine des miracles ou de l'absurde. »

Comme on le voit, Roubaix n'a plus fait sa révolution. Les longues déceptions de Guesde lui ont sans doute enlevé ses dernières espérances. Aussi ne compte-t-il que sur un coup de force pour peut-être le hisser au pouvoir. Espérons que les travailleurs, devenant de plus en plus conscients, sauront se passer de tous ces politiciens de métier, et que s'ils s'emparent du pouvoir, ce sera pour le démolir et non le remplacer.

Pour terminer, disons que les idées communistes libertaires qui sont entrevues par Guesde comme but final de l'évolution prolétarienne ont, de tout temps et en tout pays, été combattues avec une évidente mauvaise foi par tous les chefs socialistes autoritaires.

JH. MONTGOURDIN.

MOUVEMENT SOCIAL

France.

Nous avons reproduit, il y a quelques semaines, un article du *Petit Provençal* racontant le meurtre d'un ouvrier du port de Marseille, Castigliola, par un agent de la police spéciale, Revertégat. Le crime de Castigliola était d'avoir ramassé quelques graines de coprah. Revertégat l'avait saisi et voulait le mener au poste. Castigliola, père de famille, le suppliait de le lâcher. Impatienté, furieux, Revertégat saisit son revolver et lui cria : « Marche, ou je te brûle! » Et en effet, il fit feu sur Castigliola et le tua.

Revertégat fut immédiatement arrêté, et il vient d'être jugé. Il avait d'abord dit avoir eu la main mordue par Castigliola; mais sa main ne portait pas trace de morsure. Il dit ensuite que Castigliola avait cherché à s'emparer du revolver qu'il tenait à la main, et qu'au cours de la lutte un coup partit involontairement. Ceci est démenti par les ouvriers du port qui furent témoins de la scène et qui affirment qu'il n'y eut pas lutte. Mais même en admettant cette version, comment se fait-il que Revertégat tenait son revolver à la main?

Le réquisitoire de l'avocat général fut des plus modérés. Naturellement, puisqu'il s'agit d'un agent tuant un ouvrier. S'il se fût agi d'un ouvrier tuant un agent, le réquisitoire eût été des plus sévères. Car, comme dit le président Bourriche (Anatole France, *L'Affaire Crainquebille*, p. 42) : « Si je jugeais contre la force, mes jugements ne seraient pas exécutés. Remarquez, Messieurs, que les juges ne sont obéis que tant qu'ils ont la force avec eux. Sans les gendarmes, le juge ne serait qu'un pauvre rêveur. Je me nuirais si je donnais tort à un gendarme. »

Revertégat est acquitté.

***

Un jeune homme de 21 ans, Camille Allègre, soldat au 61e à Aix, étant malade, fut admis à l'infirmerie d'où il sortit au bout de quelques jours, mais pour retomber plus gravement malade. On le laissa dans son lit, à la chambrée, sans visite de médecin, sans médicaments, sans soins, sans nourriture. Il fallut que le capitaine, averti, vînt se rendre compte et inscrivît sur le carnet des malades : « J'ai l'honneur d'informer le médecin-major que le soldat Allègre n'a rien pris depuis trois jours et qu'il paraît dangereusement malade », pour qu'on se décidât à constater l'état du malheureux et à le transporter d'urgence à l'infirmerie, puis à l'hôpital, où il est mort. Il est mort d'une broncho-pneumonie double, alors qu'on le soignait pour une courbature.

Tant qu'il existera des casernes, nous aimerions que les médecins qu'on y emploie ne fussent ni des brutes ni des ânes. Pour cela, des études sérieuses de médecine seraient peut-être plus efficaces qu'un beau sabre et qu'un bel uniforme.

***

Découpé dans le *Réveil du Nord* du 17 février :

Le nommé Frizon, dit *Tintin*, 47 ans, était employé à la faïencerie Lebacqz et Bouchart. C'était un excellent ouvrier, de caractère très doux, un peu faible peut-être, mais néanmoins sans que rien dans sa conduite ni dans son langage ait paru anormal.

Célibataire, il habitait une petite maison, dans une cour, au Moulin des Loups, qu'il entretenait fort bien, préparant lui-même sa cuisine, et très estimé de ses voisins.

Or, il y a quelque temps, Frizon aurait été blessé, au cours de son travail, par une caisse qui lui était tombée sur la tête, et dont un clou, qui dépassait le fond, lui aurait fait au cuir chevelu une légère lésion.

D'après les voisins, Frizon aurait été très sommairement pansé par le chimiste (?) de l'usine, mais il n'y eut pas d'incapacité de travail.

Il est vrai qu'il n'y eut pas non plus de déclaration d'accident : sans doute crut-on que cela ne valait pas la peine de mander le médecin. L'intéressé continua donc la besogne ordinaire, pour gagner le salaire assez mince dont la générosité d'un bon et pieux patron soldait ses fatigues.

Cependant, Frizon ressentait de temps à autre des douleurs de tête, dont il se plaignait à ses voisins et à ses camarades.

Le samedi 7 février, la souffrance devint plus aiguë, plus lancinante, intolérable.

N'y tenant plus, il réclama la visite d'un médecin.

Le praticien jugea son état particulièrement grave, et le fit reconduire chez lui.

Là, les voisins, charitablement, vinrent à tour de rôle le voir et le soigner.

Le malheureux donnait alors des signes caractéristiques d'aliénation mentale, il se roulait à terre, prononçant des paroles incohérentes, se heurtant la tête contre les murs, en proie à une fièvre violente.

De plus, à un moment, il avait jeté dans le feu ses vêtements qui commençaient à s'enflammer et risquaient de le brûler lui-même et la maison. Heureusement, on l'aperçut, et, sur l'avis du médecin, on prévint la police.

Il faut dire que *Tintin* a un frère dans une situation aisée, et que ni celui-ci, ni sa belle-sœur ne voulurent ni le soigner, ni faire de démarches en faveur du pauvre diable : bel échantillon de la famille bourgeoise.

C'est le lundi que la police fut avisée. On vint donc chercher Tintin, et on le transporta en voiture à la *prison* de l'Hôtel de ville.

Le médecin des hospices, le docteur Fourmeaux, après examen, signa un bulletin d'admission d'urgence avec le diagnostic « agitation cérébrale ».

Mais aux hospices, les cabanons étaient au complet, et à l'hôpital on refusa d'admettre Frizon.

Le pauvre fou resta donc en *prison*.

Il y avait, disent des témoins, déchiré ses vêtements, et se frappait la tête, les bras et les jambes aux murs, sous les yeux des gamins et des badauds qui regardaient par la lucarne.

Puis, peu à peu, il tomba dans un état de prostration, avant-coureur de la délivrance...

De temps en temps, les agents auraient essayé de lui porter de la nourriture et de lui parler, mais le malheureux pouvait à peine encore remuer.

Cependant, ni le patron de Frizon, ni sa famille ne pensaient à s'occuper de lui et l'administration n'avait eu à donner pour refuge, à cette victime du travail, qu'une prison humide et glacée, et pour

garde-malade, qu'un agent de police, faisant sa ronde...

Enfin, le lendemain mardi, M. Davaine, maire, à son arrivée à l'Hôtel de ville, c'est-à-dire vers 4 heures du soir, était *seulement* prévenu, prétend-il, qu'on n'avait pas su trouver, dans les établissements de charité publique de Saint-Amand, un lit où l'ouvrier pût mourir décemment.

M. le maire alors — c'est toujours lui qui parle — se rendit à l'hôpital, et, malgré les protestations de l'économe, du vice-président de la commission, sinon du médecin, fit transporter Frizon dans la salle commune, où un agent vint passer la nuit au chevet du moribond, dont, à 4 heures du matin, le décès était officiellement constaté.

***

Jonzac. — Un grand propriétaire de vignobles, demeurant tout près de Jonzac, avait pris l'habitude de mener les esclaves qui l'engraissent à grands coups de pied au derrière. Jusqu'à ces derniers jours aucun n'avait osé se plaindre, ce qui ne faisait qu'augmenter l'arrogance de cette brute qui se croyait de plus en plus sûr de l'impunité.

Mais dernièrement, un nouveau domestique est entré chez ce Monsieur. A propos de tout et de rien, les offres de coups de pied étaient faites au nouveau venu, qui s'était contenté de répondre : Dites-le ; mais ne le faites pas ! Un de ces derniers samedis (le 14 de ce mois), l'exécution suivit la menace. Le bon bougre se détourne, et par un coup de pied dans les côtes, étendit le type sur le flanc et ne le quitta qu'après lui avoir caressé les côtes à coups de soulier.

Durobin.

***

Roubaix. — *L'application des lois scélérates sous la défense républicaine.* — En publiant le « Manifeste aux Soldats » paru dans le *Libertaire* et non poursuivi à Paris, les camarades de Roubaix ne pensèrent pas un instant (et qui l'eût pensé ?) qu'ils donnaient une arme pour les frapper, au parquet de Lille. Celui-ci s'est chargé de le leur apprendre en poursuivant le gérant de leur *Petite Feuille Anarchiste* pour excitation de militaires à la désobéissance. Le tribunal correctionnel de Lille ayant condamné le camarade Degreef à 24 heures de prison avec sursis, le parquet lillois, peu satisfait de ce rappel à la raison, interjeta appel à minima de ce jugement. Degreef, sans avoir été touché par une assignation nouvelle, fut condamné, par défaut, à six mois de prison sans sursis par la cour d'appel de Douai.

Nos camarades protestèrent par la presse, par des meetings et firent opposition au jugement.

Appelé cette fois à comparaître au tribunal, le gérant de la *Petite Feuille* ne fut pas peu surpris d'entendre le ministère public exiger le huis-clos et les jugeurs le lui accorder. Pour expectorer sa bile filandreuse, le perroquet bêcheur voulait se trouver à l'aise, dans le secret, et à l'abri des oreilles qui ne doivent rien entendre. Là il put essayer des effets de phrases qu'il croyait très méchantes et qui n'étaient que bêtes, il put essayer ses petits moyens oratoires (oh! combien) pour frapper un homme qui ne devait pas se défendre et il demanda une condamnation impitoyable pour frapper à la tête le mouvement anarchiste de Roubaix. Ses compères ne lui ont donné que six mois de prison mitigés par la loi Bérenger. Quel dommage, hein, vautour ? Degreef n'est pas encore en prison.

C'est ainsi, par des poursuites et par des condamnations, que l'on pense arrêter notre propagande ; on se sert du huis-clos pour nous frapper ; qu'on prenne garde, il se pourrait qu'une fois nous ripostions terriblement au grand jour : *Qui sème le vent récolte la tempête.*

Charles Dhooghe.
Roubaix, le 24-2-03.

***

Mouvement ouvrier. — Un conflit — des plus graves, paraît-il — vient de s'élever au sein de la commission départementale du travail de la Seine.

Le conseil municipal a nommé à cette commission trois membres des syndicats jaunes ; d'où protestation des délégués des syndicats de la rue du Château-d'Eau, qui refusent jusqu'à nouvel ordre de siéger avec leurs nouveaux collègues.

Tel est le grave conflit.

Mais, avant d'aller plus loin, peut-être est-il intéressant de dire, en deux mots, les attributions et la composition des dites « commissions départementales ».

Donner l'avis de ses membres sur les projets de loi qui intéressent les travailleurs, les amender au besoin et aussi examiner dans quelles conditions des dérogations aux lois existantes peuvent être accordées à Messieurs les patrons. Tel est le rôle de ces commissions.

La composition en est très hétérogène, et, à côté de patrons et d'ouvriers, siègent quelques gros bonnets de l'administration préfectorale, le préfet, un juge d'instruction, etc., etc.

Dans un moment d'erreur que nous voulons croire involontaire, et parce que mal renseignés sans doute, les syndicats plus ou moins rouges ont nommé des délégués au dit conseil, et aujourd'hui, ces délégués qui n'ont pas refusé de siéger avec des juges, des policiers et des patrons se sentent pris de pudeur et refusent de siéger avec des renégats de leur classe.

Pour ma part, j'avoue que je ne comprends plus, et devrais-je m'attirer toutes les foudres de certains « syndiqués rouges », je déclare que ce sont aujourd'hui les jaunes qui ont raison et les rouges — si rouges il y a — qui ont tort.

Pour ma part, et je l'ai écrit bien des fois, je ne comprends l'action syndicale que comme une action de classe en opposition irréductible avec la classe exploitrice, aussi me refuserai-je toujours à comprendre cette collaboration entre exploiteurs et exploités sur le meilleur moyen pour ces derniers de se laisser tondre.

Les jaunes, au contraire, à mon humble avis, sont dans ces conditions en plein dans leur rôle. L'« alliance du capital et du travail » forme la base de leur théorie. Rien n'est donc plus naturel pour eux d'aller discuter avec leurs exploiteurs à quelle sauce ils préfèrent être mangés.

Nous qui voulons au contraire détruire l'effet en détruisant la cause, nous nous refuserons toujours à une collaboration quelle qu'elle soit dans toutes ces combinaisons de commissions et de conseils qui n'ont été créés que pour détourner les travailleurs de leur véritable but, qui doit tendre en tout et pour tout à la suppression de tous ces rouages inutiles et surtout de la cause initiale, le salariat.

***

A Paris, ces fameux conseils départementaux fonctionnent depuis plusieurs années, j'ai pu en causer avec un membre qui y a siégé pendant près de quatre ans, et de son aveu même le résultat a toujours été *nul*. Jamais aucun des vœux formulés par les travailleurs qui s'y étaient fourvoyés n'a été pris en considération, pas plus du reste qu'il n'a été tenu compte des *desiderata* exprimés par les mêmes lorsqu'ils étaient consultés sur un sujet quelconque.

Le même membre me disait qu'à aucun moment il n'avait été non plus tenu compte des protestations formulées au sujet des dérogations continuellement accordées aux patrons à propos de la loi limitant la durée du travail. Et, devant ce résultat négatif, il concluait énergiquement à l'inutilité absolue de ces commissions mixtes, destinées à endormir les travailleurs qui peuvent encore avoir des velléités de s'y fourvoyer.

Que les jaunes y aillent donc. Ils y seront bien dans leur milieu, mais nous croyons que les syndicats qui ont un autre rôle — et ceux-là seuls nous intéressent — que de perpétuer l'état de choses existant, n'ont que faire dans ces commissions qui n'ont en réalité qu'un but, renforcer et faire approuver par des travailleurs leur propre servitude.

***

Les poursuites contre les auteurs du *Nouveau manuel du soldat*, dont les journaux socialistes de gouvernement s'abstiennent de parler, tiennent toujours. Yvetot, appelé à l'instruction, a fourni au juge une liste de 42 membres de la Fédération des Bourses se déclarant les auteurs de la brochure, si bien que si le procès vient — chose dont nous osons douter — ce sont ces 42 camarades et non Yvetot seul qu'il faudra poursuivre, et alors ce ne sera plus le procès du *Manuel du soldat*, mais bien le procès du militarisme qui se jugera ce jour-là.

A ce propos, il faut croire que le *Manuel* continue à faire son effet, car les journaux annoncent que le général commandant la place de Brest vient d'interdire aux soldats « l'Université populaire » de cette ville où des *Manuels* leur avaient été distribués.

Aux camarades qui, de bonne foi, croient encore qu'il y a contradiction entre l'action syndicale et notre action propre en tant qu'anarchistes, je ne saurais mieux faire que de leur conseiller la lecture de la brochure *Grève générale réformiste et Grève générale révolutionnaire* que vient d'éditer la Confédération du Travail.

Sous forme de réponse à M. Jaurès qui, après avoir admis la grève générale comme l'un des moyens propres à renverser la société capitaliste, a, par la suite, tenté de réfuter l'idée de grève générale en lui opposant la seule conquête des pouvoirs publics comme moyen d'émancipation, la brochure montre que la force ayant toujours été l'accoucheuse des sociétés, la grève générale se présente bien comme l'action révolutionnaire le mieux en opposition avec l'organisation économique de la société capitaliste.

La grève générale, c'est *l'action directe* du prolétariat qui, au lieu de s'attarder à *conquérir légalement* la majorité pour s'emparer du pouvoir, préfère s'attaquer directement à la cause et, au moment voulu, prendre possession des moyens de production. C'est ce à quoi tend la grève générale et ce que démontre bien la brochure éditée par les soins de la Confédération du Travail.

P. Delesalle.

Hollande.

Mieux vaut tard que jamais ; donc je vais vous raconter quelque chose de la grande grève que nous avons eue en Hollande dans les derniers jours de janvier. Ce n'a été rien moins qu'une *grève générale des chemins de fer*, devant laquelle les grandes compagnies et l'Etat lui-même ont capitulé honteusement *en moins de quarante-huit heures*. Je ne saurais ici relater en détail toutes les circonstances, mais en deux mots je vous dirai de quoi il s'agissait. Les ouvriers débardeurs occupés par une grande maison de commerce d'Amsterdam s'étaient mis en grève, ne voulant pas travailler avec des ouvriers non syndiqués. Les énormes entrepôts de cette maison sont situés sur la vaste gare de manœuvres, nommée *Rietlanden*. On exigeait des employés du chemin de fer de travailler avec les quelques jaunes qui avaient remplacé les grévistes. Il s'y refusèrent. Un mécanicien planta là son train de marchandises et s'en alla avec la locomotive, ne voulant pas manœuvrer le train dans l'entrepôt. Il fut mis à pied sur-le-champ. Or c'était le président de l'« Union fait la Force », le syndicat des mécaniciens, en même temps le président de la Fédération des Syndicats des chemins de fer, Petter. Immédiatement tout le personnel des Rietlanden, 300 hommes, tinrent conseil en plein air et se mirent en grève, exigeant qu'on ne leur fît point manœuvrer les wagons destinés pour Müller et Cie. La direction ne pouvait consentir, étant liée par le Règlement des chemins de fer, qui a force de loi et qui dit que les compagnies serviront le public sans distinction de personne. Les employés tinrent bon et samedi, 31 janvier, le service était interrompu dans toutes les gares d'Amsterdam. Sur les portes de la Gare Centrale des bandes de papier étaient collées portant l'avis : *Fermé !* La gare de Rotterdam ne fonctionnait pas non plus. La poste était transportée par des automobiles, des diligences, etc. ! La direction ayant tâché d'organiser le service entre Haarlem et une petite gare tout près d'Amsterdam qu'on pouvait atteindre à pied ou en voiture, une seule dépêche de la section centrale de la Fédération fit arrêter le service dans la gare de Haarlem.

Dans tout le pays, les cheminots étaient prêts à se mettre en grève au premier avis de la Fédération. Partout d'autres grèves éclataient. Le secrétariat du Travail à Amsterdam réunit les boulangers qui se déclaraient prêts à abandonner le travail pour soutenir la cause des autres grévistes. La stupeur était grande parmi les bourgeois et dans les cercles gouvernementaux. Les directeurs des deux grandes compagnies se rendirent à la Haye — jusqu'à Haarlem ils durent aller en voiture ! — pour conférer avec les ministres. *Ceux-ci lâchèrent les compagnies pour sauver le prestige du gouvernement.* A 8 heures, les directeurs étaient de retour à Amsterdam, et le bureau de la Fédération, n'ayant pas encore de réponse à 8 heures 1/4, des dépêches furent lancées pour arrêter le travail dans toutes les grandes gares.

C'était la grève générale des chemins de fer. *Elle ne dura qu'un quart d'heure.* A 8 heures 1/2 du soir, le 31 janvier, les directeurs capitulèrent sur toute la ligne. La Fédération fut reconnue par eux, la maison Muller et Cie ne serait pas servie tant que durerait la grève des débardeurs, les journées de grève seraient payées, nulle revanche ne serait prise

par les compagnies sur leur personnel, une augmentation de salaires serait mise à l'étude. Voilà ce qu'a été la grève générale des chemins de fer hollandais! L'effet a été énorme, non seulement pour la Fédération elle-même à laquelle ont adhéré des milliers de nouveaux membres, mais sur tout le mouvement ouvrier. C'est le cas de répéter les mots d'Ulrich von Hütten, le réformateur du seizième siècle : « *Les esprits s'éveillent, c'est une joie de vivre!* » En effet, c'est une joie de vivre en Hollande par ces temps-ci! Les syndicats ouvriers à présent sont conscients de leur force, ceux des chemins de fer surtout. Et la bourgeoisie et le gouvernement ne sont pas encore revenus de leur effroi. Ils ont senti le souffle de la révolution sociale. Il faut lire leur presse immonde qui ne cesse de déblatérer contre les révolutionnaires et qui doit constater avec un profond dépit que le pouvoir public a été déplacé et repose à présent entre les mains des ouvriers! L'agitation de la presse bourgeoise n'est pas restée sans influencer le gouvernement qui, à présent, se refait un peu. On chuchote que demain, à la rentrée des Chambres, il déposera un projet de loi qui défendra aux employés des services publics de se mettre en grève. Déjà la Fédération a averti le public *que dès qu'un tel projet de loi serait déposé, la grève générale éclaterait sur tout le pays.* Toutes les mesures sont prises : non seulement les chemins de fer seraient abandonnés par les employés, mais à Amsterdam ce serait la grève générale dans le sens le plus large du mot. Camarade rédacteur, je n'exagère point, tout ce que j'écris est parfaitement vrai et exact. On se croirait dans la période de transition si bien décrite par Morris dans ses « *Nouvelles de nulle part* ». Et en effet la révolution gronde autour de nous. Le gouvernement s'est armé, les conscrits des levées de 1901 et 1902 ont été appelés sous les drapeaux, tous les points stratégiques sont occupés. Mais ce déploiement de force n'est pas pour nous terrifier : *l'esprit des militaires est parfait.* Dans mainte ville les conscrits sont arrivés en chantant la « Marche des socialistes » et dans le port d'Amsterdam les matelots des navires de guerre criaient « Vive la Fédération » quand passait la chaloupe de la Fédération du transport.

J'ai lu dans la *Tribune de la Voie ferrée* un compte rendu pris dans la *Petite République* et qui est absolument inexact. L'auteur prétend que ce mouvement sublime a été possible parce que les syndicats hollandais se rangent de plus en plus autour du parti ouvrier. C'est un mensonge voulu. Les socialistes démocrates, adversaires implacables de la propagande pour la grève générale, ont été pris à l'improviste et ils font bonne mine à mauvais jeu. Ils tâchent de s'approprier la gloire de ce beau mouvement. Mais c'est nous les anarchistes qui avons propagé la grève générale et ce n'est pas Monsieur le député Froelstra, mais c'est notre vétéran F. Domela Nieuwenhuis qui a lieu de se féliciter du tour qu'ont pris les choses. A bientôt, camarades; je ferai de mon mieux pour vous tenir au courant.

P.-M. Wink.

Gorinchem.

CORRESPONDANCES ET COMMUNICATIONS

Les ordres du jour de flétrissure contre les infamies judiciaires de la « Mano Negra » nous arrivent en trop grand nombre pour pouvoir être insérés tous. Nous avons, pour cette semaine : ceux de l'*Université populaire* du Pré-Saint-Gervais, des *Soirées ouvrières* de Montreuil, et de la 19e Section de la *Ligue internationale pour la défense du soldat.*

***

Les camarades de l'*Education libertaire du XIIIe* et du *Groupe d'études libertaires d'Ivry* sont invités à la réunion de l'U. P. d'Ivry, à la mairie, samedi 28 courant.

***

La 19e *Section antimilitariste* (*autonome*) organise pour le samedi 28, à 8 h. 1/2 soir, dans les salons du chalet des Buttes, 93, rue Secrétan (19e), un grand Punch-Conférence en faveur des condamnés innocents du pénitencier d'Ouakam, Touboul et Poissel.

Partie de concert. Tombola gratuite. — Entrée : 50 centimes, consommation comprise.

***

Bibliothèque communiste du XVe, rue de l'Eglise, 38. — Tous les jeudis, à 8 h. 1/2, causerie par un camarade.

Les livres ne rentrant pas, nous serons obligés de publier les noms de ceux qui les détiennent.

***

Ligue de la Régénération humaine. — Grande conférence publique et contradictoire le jeudi 5 mars, à 8 h. 1/2 du soir, salon de l'Harmonie, 94, rue d'Angoulême, avec le concours de Mme Nelly Roussel, de P. Robin, Liard-Courtois, sur le Néo-malthusianisme et la Révolution.

Entrée : 0 fr. 30. Les dames sont spécialement invitées.

***

Causeries Populaires du XIe, salle Vermillet, 14, rue Fontaine-au-Roi. — Mercredi, 4 mars, à 8 h. 1/2, causerie par Sovanole sur Léon Cladel.

***

Lyon. — *Le Groupe Libertaire* se réunira le dimanche 1er mars, à 8 h. du soir, salle Bordat, café de la Vigilance, 17, rue Paul-Bert. Une causerie sera faite par un camarade.

***

Alais. — Il vient de se former ici un groupe de Jeunesse qui demande à entrer en relation avec les autres groupes de jeunes gens. S'adresser à Eliacin Vezian, rue Docteur-Serre (restaurant Tabusse), Alais (Gard).

***

Grenoble. — *Jeunesse Libertaire.* — Réunion le lundi 2 mars, à 8 heures du soir, au café Rosset, rue Pasteur. Appel est fait aux jeunes lecteurs des *Temps Nouveaux* et du *Libertaire.*

Les jeunes camarades italiens qui partageraient nos idées, seront également les bienvenus parmi nous.

***

Mouscron. — *La Jeunesse libertaire Mouscronnoise.* — Réunion tous les samedis, à 8 heures du soir. Pour les discussions diverses, on y invite spécialement les socialistes des environs.

***

Avignon. — Les travailleurs syndiqués ou non syndiqués, partisans de la Grève générale, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 1er mars, à 3 heures de l'après-midi, local de l'Union, rue Banasterie, (ancien corps de garde des prisons).

***

Roubaix. — « Palais du Travail », le samedi 28 février, à 8 h. 1/2 du soir, réunion à l'effet de s'entendre pour l'organisation de la conférence Girault et des meetings de protestation contre les atrocités de la *Mano Negra.*

Une causerie sera faite par un camarade de la Jeunesse laïque de Lille sur la *Coopération en général.*

***

Tourcoing. — Mardi soir, réunion du groupe au local habituel, rue de Gand, cours Bossuet.

Urgence pour les camarades.

Causerie par Ch. Dhooghe.

***

Nantes. — Groupe libertaire. — Réunion samedi 28 février à 8 heures du soir, café de Bretagne, place Bretagne. Causerie par le camarade Libertad.

Dimanche 1er mars, à 2 heures de l'après-midi, grande conférence publique et contradictoire, salle Victor Méhaignery, à Barbin, par Albert Libertad et Jean Labeur.

Lundi, conférence à Saint-Nazaire.

Mercredi 4 mars, à 8 heures du soir, salle de Gaîté tenue par J. Sécher, 18, rue de Cornulier, Prairie de Mauves, conférence publique.

Samedi 7 mars, à 8 heures du soir, salle Roussin, à Chantenay, grand meeting en faveur des victimes de l'inquisition espagnole la *Mano Negra.*

BIBLIOGRAPHIE

Germains et Slaves (origines et croyances), par A. Lefèvre; 1 vol., 3 fr. 50, chez Schleicher, 15, rue des Saints-Pères.

Les Congrégations religieuses et la loi du 1er juillet, une broch., 1 fr., même libr.

Œuvres complètes, de Tolstoï, tome V, contenant : *Le Journal d'un marqueur*, *Une Tourmente de neige*, etc., 1 vol., 2 fr. 50, chez Stock.

L'Un vers l'autre (roman), par Compain ; 1 vol., 3 fr. 50, même librairie.

Œuvres en prose, de Shelley; 1 vol., 3 fr. 50, même librairie.

Sa maîtresse, comédie, par H. Bauer; une broch., 2 francs, chez Stock.

La Méthode du féminisme, 1 broch., par J. Bonzon, chez Aberlen et Cie, à Vals-les-Bains.

Les Dernières agitations agraires dans l'Italie du Nord, du « Musée Social », chez Rousseau, 14, rue Soufflot.

A voir :

Le n° 99 de l'*Assiette au beurre*, sur la « Mano Negra ». Entre autres, le dessin de Gosé.

A CEUX QUE TRAQUE LA POLICE

Il se présente une occasion de réentamer une campagne contre les persécutions policières. Mais, pour cela, il faut des faits précis, noms et adresses des victimes des gens chez lesquels se rendent les policiers pour y faire de la pression. Les noms et adresses ne seront pas publiés sans l'assentiment des intéressés.

Pour la dernière fois, nous renouvelons notre appel à ceux qui ont à se plaindre des procédés policiers, pour nous fournir les faits permettant de mener une campagne sérieuse.

J. G.

POUR L'ÉDITION

La copie est à l'impression ; un dessin de Roubille, un de Dugrand et un de Couturier sont chez le graveur. Rysselberghe, Cross, Hermann-Paul, Steinlen ont promis. Peut-être y en aura-t-il un de Constantin Meunier.

La semaine prochaine il sera pris remboursement sur ceux des souscripteurs qui ne nous ont pas avisés du contraire.

Je me lance dans l'affaire avec un découvert de 3.000 francs, escomptant les adhésions possibles et sur la vente du premier. Je rappelle que l'adhésion au second volume donne droit aux deux exemplaires du premier, au prix de l'édition, 6 fr. 50.

Avis aux retardataires.

J. Grave.

PETITE CORRESPONDANCE

P., à St-Claude. — J'attendrai.

A. P., à Beauvais. — Il y en a tellement de cet acabit; s'il fallait toutes les relever! — Je vous envoie les cartes du « Militarisme », celles des lithos ne sont pas encore gravées.

G., à Lyon. — Je vous envoie celles qui existent : 0 fr. 05 pièce, plus frais d'envoi. — Il y en a 25. D'autres sont en préparation.

L., à St-Louis. — Entendu, je porte 2 fr. à votre compte pour le 2e volume.

X. Y., à Dôle. — Le *Bonhomme de neige* est bien. De quelle langue est-ce traduit?

F., à Lons-le-Saunier. — Bon. Entendu.

Nantes. — Roubaix. — Avignon. — Vos communications passent cette semaine, mais je vous rappelle que c'est le mardi qu'elles doivent être reçues, si vous voulez être assurés de leur insertion.

Reçu pour la liberté d'opinion : L. V., à Autun (pour la compagne Vernet), 1 fr. 50. — L., à Liège, 3 fr. En tout : 4 fr. 50. — Listes précédentes : 40 fr. 75. — En caisse : 45 fr. 25.

Reçu pour le journal : P., à Peyrins, 0 fr. 90. — X. Y., 0 fr. 25. — C. W., à Ashwell, 9 fr. 80. — M. E., à Rio de Janeiro, 15 fr. — X., 0 fr. 50. — Merci à tous.

H. M., à Paris. — O. M., à Bruxelles. — D., à Paris. — C., à Saleux. — P. E., à Peyrins. — G. R., à Peebb. — L., à Arles. — G. E., à Liège. — C., à Bourg-Argental. — M., à Paris. — V. J., à Joannas. — C., à Clarens. — M., à Wien. — K., à Creil. — L., à Pacy. — M., à Lyon. — J. G., à Lyon. — M., à Bourges. — P., à Nancy. — V., à Ganges. — K., à Lausanne. — A. C., à Orléans. — P., à Montreuil — « Foyer du peuple », Amiens. — A., à Marseille. — G., à Vienne. — G., à Dôle. — E. M., à Chaux-de-Fonds. — R., à Lausanne. — B., à Domatz. — G., à Mâcon. — Reçu timbres et mandats.

Le Gérant : J. Grave.

PARIS. — IMP. CH. BLOT, RUE BLEUE, 7.